

Termes de référence pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration de la stratégie nationale pour la réduction des perdus de vue

Cadre général :

En Tunisie, La gratuité des ARV a facilité l'initiation d'un grand nombre de patient. Selon les données du Programme National de Lutte contre le Sida de l'année 2021, 1532 PVVIH bénéficient de la trithérapie gratuitement, répartis entre 899 males et 592 femelles et 41 enfants. Et dont 80% sont informés de leur statut sérologique, malgré ce fait, seulement 29% sont mis sous traitement et suivi dans les centres de prise en charge.

À l'ère où les stratégies diagnostiques et thérapeutiques rendent imaginable de dépasser les 95 % de patients dépistés, traités et indétectables fixés par l'OMS, la continuité des traitements reste prioritaire au cours du suivi des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH). Malgré des progrès en matière de tolérance de simplicité de prise, d'éducation thérapeutique... chaque centre se heurte à une proportion de patients « perdus de vue » (PDV) chaque année.

Plusieurs définitions ont été accordées à la perte de vue dans le contexte de l'infection au VIH. On sait, en effet aujourd'hui qu'une prise en charge inadaptée ou tardive augmente le risque de mortalité associée au VIH Sida, ainsi que la croissance des taux de transmission du virus. D'où l'intérêt, de travailler sur la détermination des facteurs interférant dans l'arrêt de traitement et l'abandon des soins chez les PVVIH, dans l'objectif de créer des mécanismes d'intervention œuvrant pour la réduction des nombres des perdue de vue, et l'amélioration de l'accès aux soins et de l'observance

Dans cette perspective et dans le contexte national, Une définition nationale des perdus de vue parmi les personnes vivant avec le VIH traités dans les 4 centres de prise en charge, a été élaborée en 2020 par l'association tunisienne de prévention positive (ATP+) en partenariat avec l'ONU Sida et la direction régionale de la santé publique. Cette définition a été conçue dans l'objectif d'évaluer clairement l'observance du traitement antirétroviral en Tunisie et proposer des mesures efficaces pour l'améliorer.

A ce stade, une stratégie nationale de réduction des perdus de vue, avec concertation des divers intervenants en la matière, s'avère indispensable, dans l'objectif d'unifier les mécanismes d'action et améliorer l'accès au soin et services de santé pour les PVVIH.

Cadre spécifique

Dans le cadre du projet de la Subvention régionale, ATP+ recrute un expert pour collaborer avec les 4 centres de prise en charge des PVVIH et le programme national de lutte contre le VIH/SIDA afin d'aboutir à une stratégie nationale de réduction des perdus de vue.

I. Objectifs de la mission

L'expert aura pour mission de conduire un processus regroupant les principaux acteurs de la prise en charge des PVVIH en Tunisie afin d'aboutir au :

- **Objectif 1 : Développement** de la stratégie nationale de réduction des perdus de vue avec suivi et évaluation standardisée ;
- **Objectif 2** : développement du plan opérationnel réalisable
- **Objectif 3** : Développer les modules de formation sur la nouvelle stratégie et sur les mécanismes de la recherche active des cas

Tâches du consultant

- ✓ Elaborer un agenda de travail en début de mission et un rapport en fin de mission ;
- ✓ Réaliser une recherche bibliographique sur les stratégies de réduction des risques qui existent dans le monde des perdus de vue ;
- ✓ Organiser des entretiens avec les experts des 4 centres de prise en charge afin de comprendre et documenter les cas de perdus de vue et les facteurs contribuant au développement des taux ;
- ✓ Organiser et animer au moins 4 réunions de travail avec les représentant.es des 4 centres de prise en charge de Tunisie ainsi que du PNLIS et des représentant.es des OSCs œuvrant dans la lutte contre le VIH/SIDA et l'équipe de terrain de l'ATP+ ;
- ✓ Echanger avec les experts des centres de prise en charge, de l'ONUSIDA et des OSCs afin d'aboutir à une stratégie de réduction du nombre de perdus de vue ;
- ✓ Elaborer valider et diffuser la stratégie nationale des perdus de vue. La stratégie devra inclure un plan opérationnel réalisable par étape, comprenant une phase d'harmonisation avec les travaux existants sur le plan national du Ministère de la Santé.

II. Résultats attendus

- ✓ Une stratégie de réduction du nombre de perdus de vue validée en Tunisie est disponible
- ✓ Mise en place de son plan opérationnel réalisable
- ✓ Un module de formation pour les différents intervenants des secteurs publics et communautaires.

III. Qualifications requises

- ✓ Diplôme d'étude universitaire en Médecine ;
- ✓ Maîtrise de problématiques liées à la prise en charge du VIH/SIDA ;
- ✓ Connaissance de la situation du VIH/SIDA en Tunisie et des éléments de la riposte ;
- ✓ Connaissance des protocoles de prise en charge des PVVIH en vigueur en Tunisie ;
- ✓ Expérience dans la conduite de processus de concertation et de collaboration entre des acteurs nationaux de différents secteurs pour aboutir à un consensus autour d'une question,
- ✓ Capacité à faciliter les discussions de groupe et à gérer les conflits ;

- ✓ Avoir une bonne capacité de synthèse et une bonne maîtrise de l'expression écrite et orale du français ;
- ✓ Avoir une expérience en facilitation d'ateliers et de réunions ;
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique.

IV. Durée et période de la mission

- ✓ Durée de la mission : 30 jours
- ✓ Durée de réalisation : le délai global d'exécution de la mission est d'un maximum de deux mois, les délais de validation compris et ce, à partir de la date de signature du contrat.
- ✓ La date de début de la mission est prévue au 20-02-2024
- ✓ Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à adresser un dossier de candidature au plus tard le 18 Février **2024** à 17H à l'adresse suivante :
atppplusappelacandidature@gmail.com
[Cc : association.atpp@gmail.com](mailto:association.atpp@gmail.com) ; atpppluschargeedeprogramme@yahoo.com,
atppplusassistances@gmail.com

V. Modalité de candidature

Les candidat(e)s intéressé(e)s pour soumissionner doivent fournir un dossier de candidature composé des éléments suivants :

- ✓ CV détaillé du (de la) ou des consultant(e)s ;
- ✓ Une offre technique ;
- ✓ Une offre financière détaillée expliquant les différents coûts.

Offre technique

L'offre technique devra comprendre au minimum les éléments suivants :

- ✓ Compréhension des présents termes de référence ;
- ✓ Note méthodologique ;
- ✓ Étapes de réalisation ;
- ✓ Planning de travail détaillé.

L'offre technique ne devra pas dépasser 15 pages (hors CV). D'autres documents jugés pertinents pour la proposition pourront être joints en annexe.

Offre financière

Une offre financière conforme et cohérente avec l'offre technique devra être présentée par le (la) consultant(e). Cette offre financière devra comporter un budget détaillé indiquant :

- ✓ Le montant de sa rémunération (honoraires journaliers x nombre de jours) ;
- ✓ Les frais annexes éventuels.